

RCS : GAP
Code greffe : 0501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1965 B 00045
Numéro SIREN : 386 550 453
Nom ou dénomination : ENTREPRISE DE TRAVAUX ELECTRIQUES ET CANALISATION E T E
C.

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2020 sous le numéro de dépôt B2020/004027



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
RAPPORT SPECIAL
EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

« ETEC SA »
35 ROUTE DE SAINT JEAN
05000 GAP

Le Marignan - 1 A, rue Bayard - 05000 GAP - Tél. 04 92 52 37 53 - Fax 04 92 52 37 68
contact@cabinet-gautier.com

Société de Commissaires aux Comptes - SAS au capital de 7522 € - Siret 344 950 910 00051 - APE 6902Z - N° Intracommunautaire FR 94 344 950 910



« ETEC SA »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (Exercice clos le 31 décembre 2019)

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ETEC SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Néant.

Observation

Néant.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis dans votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et informations fournies en annexe.
- Nous avons mis en œuvre les contrôles de substance que nous avons estimés nécessaires compte tenu de la situation de la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Il est à noter que le délai légal entre l'arrêté des comptes et la date de l'assemblée générale n'a pas été respecté.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de



systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Gap, le 2 septembre 2020.

SASU COMES
Par son Président
Commissaire Aux Comptes Responsable
Philippe GAUTIER

Compte de résultat

	31/12/2019	31/12/2018	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	113 334	140 112	-26 778	-19,11
Production vendue (services)	7 863 596	7 914 167	-50 571	-0,64
Chiffre d'affaires net	7 976 930	8 054 279	-77 349	-0,96
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>				
Production stockée	-93 238	31 836	-125 074	-392,87
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	24 421	34 350	-9 929	-28,90
Autres produits	48 701	12 916	35 785	277,06
Total produits d'exploitation (I)	7 956 815	8 133 382	-176 567	-2,17
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts	1 833 677	2 023 158	-189 480	-9,37
Variations de stock	-6 242	-3 566	-2 676	75,03
Autres achats et charges externes (a)	2 069 743	2 218 656	-148 912	-6,71
Impôts, taxes et versements assimilés	57 467	69 396	-11 929	-17,19
Salaires et traitements	1 980 208	1 869 578	110 630	5,92
Charges sociales	1 125 995	944 999	180 995	19,15
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	348 200	359 896	-11 695	-3,25
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.	3 626		3 626	
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	29 670	3 585	26 085	727,53
Total charges d'exploitation (II)	7 442 346	7 485 702	-43 356	-0,58
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	514 469	647 680	-133 211	-20,57
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances actif im	427	223	204	91,86
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 593	21 216	-12 623	-59,50
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
Total produits financiers (V)	9 020	21 438	-12 418	-57,93
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.				
Intérêts et charges assimilées (4)	19 897	20 937	-1 040	-4,97
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total charges financières (VI)	19 897	20 937	-1 040	-4,97
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-10 877	501	-11 378	NS
RESULTAT COURANT avant impôt	503 592	648 181	-144 589	-22,31

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		3 900	-3 900	-100,00
Sur opérations en capital	42 458	33 333	9 125	27,38
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total produits exceptionnels (VII)	42 458	37 234	5 225	14,03
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	122 662	95 034	27 628	29,07
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
Total charges exceptionnelles (VIII)	122 662	95 034	27 628	29,07
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-80 204	-57 801	-22 403	38,76
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	20 767	-300	21 067	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	8 008 293	8 192 053	-183 760	-2,24
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 605 672	7 601 373	4 299	0,06
BENEFICE OU PERTE	402 621	590 680	-188 059	-31,84
(a) Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) Dont produits concernant les entités liées (4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	33 406	32 761	645	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 166 372	61 397	1 104 975	1 134 135
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 633 689	2 132 225	501 464	518 464
Autres immobilisations corporelles	2 462 897	2 138 433	324 464	386 418
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	66 688		66 688	66 688
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	20 617		20 617	20 874
Prêts	5 798		5 798	4 781
Autres immobilisations financières	3 950		3 950	3 950
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 393 417	4 364 815	2 028 602	2 135 309
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	237 599		237 599	231 357
En-cours de production (biens et services)	531 909		531 909	625 147
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	15 000		15 000	15 417
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 699 417	17 893	2 681 524	2 161 616
Autres créances	404 932		404 932	1 460 877
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 663 904		2 663 904	3 481 568
Charges constatées d'avance (3)	20 739		20 739	18 077
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 573 499	17 893	6 555 606	7 994 059
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	12 966 916	4 382 708	8 584 208	10 129 368
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 124 248	1 107 581
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 318 070	1 229 468
Réserves statutaires ou contractuelles	2 247 826	2 100 156
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	402 621	590 680
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 092 766	5 027 885
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 478 050	1 721 096
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	724 502	1 124 479
Dettes fiscales et sociales	1 255 072	1 946 193
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	33 819	309 715
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	3 491 443	5 101 483
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	8 584 208	10 129 368
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 194 384	1 286 049
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 297 059	3 815 433
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

/// Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SA ETEC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 8 584 208 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 402 621 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

/// Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et encours de production

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

En cours de production :

Dans le cadre de son activité, la société conclut des contrats à long terme. D'un point de vue comptable, ces contrats constituent des opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice. Elles sont évaluées selon la méthode de l'avancement, avec application d'une décôte de 10%.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

/// Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Arrière d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 560	790	1 944	33 406
Immobilisations incorporelles	34 560	790	1 944	33 406
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	1 166 372			1 166 372
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	2 554 905	161 684	82 900	2 633 689
- Instal.générales, agencements aménagements divers	72 560	9 625		82 185
- Matériel de transport	2 294 593	62 442	106 997	2 250 037
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	124 483	6 192		130 675
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 212 912	239 943	189 897	6 262 958
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	66 688			66 688
- Autres titres immobilisés	20 874		257	20 617
- Prêts et autres immobilisations financières	8 731	4 500	3 482	9 748
Immobilisations financières	96 293	4 500	3 740	97 053
ACTIF IMMOBILISE	6 343 765	245 233	195 581	6 393 417

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	790	239 943	4 500	245 233
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	790	239 943	4 500	245 233
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	1 944	189 897	3 740	195 581
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	1 944	189 897	3 740	195 581

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres qu'au capital)	Quotepart du capital étranger	Résultats révisés et révisés
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
SARL SCOP SUDATI-BRIANCON 05100 BRIANCON	110 112		46,45	18 888

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Montant des prêts et avances	Capitaux et avoirs	Détachements encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)	66 688	66 688			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Annulé de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Annulé de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 560	145	1 944	32 761
Immobilisations incorporelles	34 560	145	1 944	32 761
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	32 237	29 159		61 397
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage Industriels	2 036 441	178 684	82 900	2 132 225
- Instal.générales, agencements aménagements divers	28 524	5 858		34 382
- Matériel de transport	1 979 609	125 994	106 997	1 998 606
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	97 084	8 360		105 444
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 173 896	348 055	189 897	4 332 054
ACTIF IMMOBILISE	4 208 456	348 200	191 841	4 364 815



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 134 836 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Exigences à moins d'un an	Exigences à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	5 798		5 798
Autres	3 950		3 950
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 699 417	2 699 417	
Autres	404 932	404 932	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	20 739	20 739	
Total	3 134 836	3 125 088	9 748
Prêts accordés en cours d'exercice	4 500		
Prêts récupérés en cours d'exercice	3 482		

Produits à recevoir

	Montants
CLTS FACTURES A ETABLIR	724 660
ETAT PRODUIT A RECEVOIR	4 300
ASSOCIES INTERETS COURUS	967
INT S/DEPOT A TERME	33
Total	729 960

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 124 294,94 EURO décomposé en 69 227 titres d'une valeur nominale de 16,24 EURO.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	68 201	16,24
Titres émis pendant l'exercice	16 967	16,24
Titres remboursés pendant l'exercice	15 941	16,24
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	69 227	16,24

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 491 443 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant total	Echéances à moins d'un an	Echéances d'un an à plus de 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 478 050	283 667	624 046	570 338
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	724 502	724 502		
Dettes fiscales et sociales	1 255 072	1 255 072		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	33 819	33 819		
Produits constatés d'avance				
Total	3 491 443	2 297 059	624 046	570 338
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	175 101			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	418 147			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FRS FACT.NON PARVENUES	37 939
INTERESSEMENT A PAYER	167 864
ORG.SCX-CHARGES A PAYER	3 460
ETAT CHARGES A PAYER	6 262
Total	215 525

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	20 739		
Total	20 739		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	113 334		113 334
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux	7 855 283		7 855 283
Etudes	7 622		7 622
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	692		692
TOTAL	7 976 930		7 976 930

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 11 200 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Les honoraires du CAC correspondent uniquement à la mission légale de certification des comptes.

Le CAC n'a pas effectué d'autre mission sur le dossier.

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	12 527	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	564	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	109 571	
Produits des cessions d'éléments d'actif		42 458
TOTAL	122 662	42 458

Autres informations**Evènements postérieurs à la clôture**

L'épidémie COVID-19 est considérée comme un événement de l'année 2020.

Les comptes au 31/12/2019 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

Les conséquences du COVID-19 sur les opérations de la société ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêté des comptes et être estimées de manière fiable.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 57 personnes dont 1 apprenti et 1 handicapé.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montants Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
INTERETS / EMPRUNTS	10 734
LOCATION PHOTOCOPIEUR	14 722
Autres engagements donnés	25 456
Total	25 456
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.
La société a souscrit une assurance afin de couvrir, au moins partiellement, les indemnités de fin de carrière.



« ETEC SA »
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Gap,
Le 2 septembre 2020
S.A.S.U. COMES
Par son Président,
Commissaire aux Comptes Responsable,

Philippe GAUTIER

SA SCOP au Capital variable de 1 092 349€

Siège social : 35 Route de Saint Jean 05000 GAP
RCS GAP 386 550 453 00024

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE du 18 Septembre 2020

L'An deux mille vingt le 18 Septembre à 16h00, les actionnaires de la Société ETEC se sont réunis au siège social sur la convocation faite par le Conseil d'administration en date du 4 Septembre 2020.

Il a été établi une feuille de présence qui est émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrice MORETTI. Messieurs et Franck COCCA et Bernard TOURRES sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Louis MIOULANE est désigné comme secrétaire.

Le Président constate que les actionnaires présents, représentent 45 voix, sur un total de 53 et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les convocations remis en main propre aux actionnaires, signées par leur soin.
- Les copies et récépissés postaux des lettres adressés aux autres actionnaires.
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressé au commissaire aux comptes titulaire.
- la feuille de présence signée des membres du bureau, aucune demande de vote par correspondance n'a été effectuée conformément à l'avis de convocation.
- le rapport du conseil d'administration.
- le rapport général du commissaire aux comptes.
- l'inventaire de l'actif passif de la société au 31 décembre 2019.
- les comptes annuels au 31 décembre 2019.
- le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code du commerce.
- le texte des résolutions proposées par le conseil d'administration.

Puis le Président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie. L'assemblée lui en donne acte.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport du Président du Conseil d'Administration
- Rapport ordinaire et spécial du commissaire aux comptes
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat
- Admission ou retrait d'associés

- Politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale
- Questions diverses

La réunion se tient à l'extérieur des bâtiments, en respectant les gestes barrières et avec port du masque obligatoire.

Puis le Président donne lecture du rapport du conseil d'administration, présente les comptes ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin le président déclare la discussion ouverte et un large débat s'instaure entre les actionnaires.

Après quoi, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Du ressort de l'A.G.O. :

Les votes se dérouleront à mains levées hors candidature au sociétariat (à bulletins secrets).

1^{ère} RESOLUTION : Rapport du Président du conseil d'administration

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Président du conseil d'administration approuve les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^{ème} RESOLUTION : Rapport de gestion

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, les explications complémentaires fournies verbalement approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3^{ème} RESOLUTION : Rapports Ordinaire et Spécial du Commissaire aux comptes.

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture des rapports ordinaire et spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code du commerce, approuve ces conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4^{me} RESOLUTION : Affectation du Résultat Net Comptable

L'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration, décide de répartir comme suit le bénéfice de l'exercice écoulé qui s'élève à la somme de 402 621.44 €.

Dividendes 20%	80 524.29 €
Participation 40%	161 048.57 €
Réserve légale 15%	60 393.22 €
Fonds développement 25%	100 655.36 €

L'intéressement s'élève à 167 864 € sachant qu'il n'a plus de forfait social à 20% depuis le 01/01/2019. Les deux réserves s'élèvent donc en totalité à 161 048.58 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TB MP CF
oll

5^{ème} RESOLUTION :

Pour rappel la participation de 2014 sera disponible à partir du 1er Octobre 2020 pour les actionnaires qui le désirent et qui remplissent les conditions prévues à l'article 10 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6^{ème} RESOLUTION : Admission des nouveaux associés – 45 VOTANTS à bulletins secrets

Le Conseil demande l'admission des associés suivants :

- BARTHELEMI Jessy (45 POUR),
- BERNARD Rodolphe (19 POUR / 19 CONTRE / 7 ABSTENTION),
- BRUNCK Bastien (44 POUR / 1 ABSTENTION),
- CATINOT Simon (43 POUR / 1 CONTRE / 1 ABSTENTION),
- DODRET Maxime (45 POUR),
- ENCINAS Thibault (42 POUR / 2 CONTRE / 1 ABSTENTION),
- GUENEGUEZ Franck (43 POUR / 2 ABSTENTION),
- SAUVAGE Maxime (44 POUR / 1 ABSTENTION),
- SERRES Hugues (40 POUR / 4 CONTRE / 1 ABSTENTION),
- TEMPLIER Dylan (44 POUR / 1 CONTRE).

Cette résolution est votée à bulletins secrets (résultats en face de chaque noms), seul Mr BERNARD Rodolphe n'obtient pas la majorité. Il devra représenter sa candidature l'an prochain.

7^{ème} RESOLUTION : Sortie en Capital sur 2019

Au cours de l'année 2019 le montant de Capital remboursé par la société est de 185 914 € pour les personnes suivantes (AUMAITRE, GUION, NEVORET, BEAUME, BOULET pour une partie, BRUNCK, GLACHET, EYMARD et POURROY).

La société a remboursé 72 961 € au titre de la participation 2013. Pour rappel le montant remboursé au titre de la participation 2012 était de 82 096 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8^{ème} RESOLUTION : Entrée en capital en 2019

Au cours de l'année 2019, le montant des apports s'élève à 21 104 € pour les personnes suivantes (AYE, FELIX Anthony, COTTET, NICOLETTI, PEREZ, TEMPLIER Sébastien, TESSA, RAMPAL et ZAROURI).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9^{ème} RESOLUTION :

La SCOP ETEC a remboursé la somme de 144 517 € aux salariés ayant quitté l'entreprise en 2019 (AUMAITRE, GUION, NEVORET, BEAUME, BRUNCK, GLACHET et POURROY).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

10^{ème} RESOLUTION : L'assemblée générale accepte la sortie en capital de Mr MIOULANE en date du 18/09/2020 (Montant supérieur à 50 000 €).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

11^{ème} RESOLUTION : Validation de L'A.G.O.

L'Assemblée Générale Valide à l'unanimité toutes les décisions votées ce dessus malgré le non-respect de délai de convocation entre la tenue du Conseil d'Administration et la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire (14 jours au lieu de 15 jours). Mesures particulières liées au Covid19 (report des délais des Assemblées au 30/09/2020).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- La Politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale impose pour les entreprises de plus de 50 salariés de calculer un index de base pour le 01/03/2021.
Pas de nécessité d'être mis au vote.

POINT DIVERS : Questions diverses

Une question posée par Mr FELIX José sur la limite de détention du capital de la SCOP E.T.E.C. par une personne.

Il est rappelé que tous les documents présentés lors de cette Assemblée Générale seront disponibles dans le bureau de la comptabilité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18h30 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent Procès-verbal qui a été signé par tous les membres du bureau après lecture.

Le Président,

Les Scrutateurs,

Le Secrétaire,

P.MORETTI

B.TOURRES et F.COCCA

L.MIOULANE

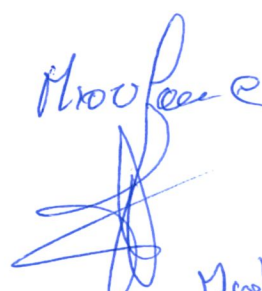


 TB CF

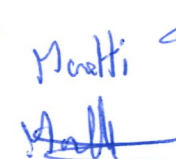
NOUVELLES CANDIDATURES AU SOCIETARIAT

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BARTHELEMI Jessy	45		
BERNARD Rodolphe	19	19	7
BRUNCK Bastien	44		1
CATINOT Simon	43	1	1
DODRET Maxime	45		
ENCINAS Thibault	42	2	1
GUENNEGUEZ Franck	43		2
SAUVAGE Maxime	44		1
SERRES Hugues	40	4	1
TEMPLIER Dylan	44	1	

45


 MOUFERE

 TOURESSB.

 COCCAT

 Monti

 TRB

 off